

COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023 - 10H00 A MALAUCENE
(SALLE DES FETES DU BLANCHISSAGE)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-sept mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du blanchissage à Malaucène, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués En exercice : 47 Présents (mini 24) : 27 Quorum atteint Nombre de voix En exercice : 119 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 31 Total : 91

Délégués présents :

2 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN.

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV).

5 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Alain CONSTANT (Bedoin), Michel JOUVE (Flassan), Frédéric TENON (Malaucène), Thierry THIBAUD (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

17 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jérôme POITEVIN (Blauvac), Florence BERTRAND (Crestet), Valérie MICHELIER (Caromb), Serge ANDRIEU (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Pascal VOLPILHAC (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Sophie RIGAUT et Myriam SILEM pouvoir à Christian MOUNIER, François ILLE (Le Beaucet) et Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET, Didier CARLES (Pernes les Fontaines) pouvoir à Dominique PLANCHER.

Membres associés à voix consultative : Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Siegfried BIELLE (Aubignan), Yoann CONSTANTIN (Aurel), Roland RUEGG (Brantes), Serge SAES (Crillon le Brave), Gilles GRILLET (Le Barroux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Philippe ARMENGOL (Velleron), Jérôme BOULETIN (Cove), Georgia LAMBERTIN (Chambre d'agriculture de Vaucluse), Pierre BONNET BRUNA (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Alain BRIANCON (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Pierre BONNET BRUNA (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse). Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.



**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE 2023-2027 DU PARC NATUREL REGIONAL DU
MONT-VENTOUX**

Considérant l'orientation 9 « Soutenir et promouvoir une agriculture durable » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui propose de promouvoir les pratiques agricoles et pastorales respectueuses de l'environnement et des paysages,

Considérant l'orientation 6 « S'engager dans une gestion durable et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques » de la Charte du Parc qui propose de lutter contre les pollutions diffuses des masses d'eau souterraines et superficielles,

Considérant l'orientation 4 « Faire de la préservation des patrimoines naturels un enjeu collectif » de la Charte du Parc qui propose d'encourager les pratiques favorables à la biodiversité,

Considérant l'orientation 8 « Faire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de développement local » de la Charte du Parc qui propose d'accompagner les filières pour l'adaptation des pratiques,

La Politique Agricole Commune (PAC) propose un certain nombre de dispositifs en faveur des exploitations agricoles parmi lesquelles les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Il s'agit d'un outil de contractualisation visant à maintenir des pratiques agricoles vertueuses et/ou à encourager des changements de pratiques par une compensation des éventuels surcoûts et manques à gagner. L'exploitant qui souscrit une MAEC s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agroenvironnementales en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques. Leur contractualisation est soumise à l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle d'un territoire de projet.

Ce dispositif est proposé depuis 2008 sur le territoire du Ventoux pour la filière pastorale, avec des aides permettant de favoriser le maintien des milieux ouverts dans un but de préservation de la biodiversité et de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) via la limitation de la végétation combustible. Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est opérateur du Projet Agro-Environnemental et Climatique 2015-2022.

Dans le cadre du renouvellement du dispositif conformément aux évolutions récentes de la PAC, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a déposé une candidature à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Provence-Alpes-Côte d'Azur, relatifs la constitution des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques pour la période 2023-2027.

La concertation engagée avec le monde agricole a permis de définir les enjeux environnementaux prioritaires pour le territoire et d'évaluer les potentialités de contractualisation. De nouvelles filières sont ainsi concernées par le nouveau PAEC, à savoir les grandes cultures, l'arboriculture et la viticulture. Ces échanges ont conduit à retenir 12 MAEC, représentant un montant d'aide estimatif d'environ 2 300 000 euros TTC sur 5 ans.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'engager un travail d'animation auprès des agriculteurs en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. Pour cela, le Parc a déposé une candidature à l'appel à projet de DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, relatifs aux actions d'animation pour la mise en place des MAEC – Campagne 2023.

Ce travail s'organisera selon différents volets :

- Volet 1 : Elaboration du PAEC (adaptation des cahiers des charges aux spécificités locales, rédaction du rapport du projet et des notices pour les agriculteurs...)
- Volet 2 : Actions d'information et d'animation (réunions de présentation des mesures, communication...)
- Elaboration des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion pour les MAEC concernées.

Les modalités du partenariat sont définies dans la convention présentée en annexe.

Le Comité,

Ouï, l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 45 - Présents : 27 - Pouvoirs : 6- Votants : 33

Suffrages exprimés : Pour : 91 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ACCEPTE le contenu du présent rapport et de la convention de partenariat entre le Parc, le CERPAM et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse annexée ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou son délégataire à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC